



→ GÉRER LA PAIE DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

Parcours certifiant éligible au titre du CPF

15 jours - 4 200 € HT

→ OBJECTIFS

✓ Permettre à un gestionnaire de paie, d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble

→ PRÉREQUIS

✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus. Etude du projet du participant

✓

→ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✓ Parcours alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques. Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges.

✓ Parcours éligible au titre du CPF

✓ Parcours numéro RS5943

→ PUBLIC

✓ Gestionnaire paie

✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

✓

→ MOYENS D'ÉVALUATION

✓ Examen de fin de parcours

Plan de formation

- | | |
|--|--|
| 1. Journée 1 : le monde du spectacle, cadre juridique | 9. Journée 9 : la préparation de la paie |
| 2. Journée 2 : les contrats de travail ; les permanents | 10. Journée 10 : les événements de la paie |
| 3. Journée 3 : les intermittents ; les organismes sociaux | 11. Journée 11 : exercices de mises en application |
| 4. Journée 4 : les annexes VIII et X du chômage | 12. Journée 12 : application dans un logiciel de paie |
| 5. Journée 5 : les éléments de rémunération | 13. Journée 13 : la DSN et autres déclarations |
| 6. Journée 6 : Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas | 14. Journée 14 : techniques de pointage ; comptabilité de la paie |
| 7. Journée 7 : géographie d'un bulletin de paie | 15. Journée 15 : veille sociale et juridique ; 1e phase de l'examen |
| 8. Journée 8 : bulletin de paie : les bases particulières | |



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

→ Remise de supports écrits
→ Etudes de cas pratiques
→ Examen de fin de parcours

→ PRATIQUE

Intervenants

Jérôme Guyon
Corinne Lebray
Marie Chabredier
Sophie Perrot
Anne-Marie Dinh

Horaires : 10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément 11753874875

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris
T 01 53 34 25 25 > F 01 53 34 25 26 > www.ghs.fr
SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

→ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

✓ Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle ?

✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?

✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle